

**Le Maire,**  
**M. LEFEBVRE**



**Pour le Maire**  
**Et par délégation**  
**La 1ère Adjointe**  
**Joelyne LOSFELD**

## **Fait à Douchy-les-Mines, le Vendredi dix-huit novembre deux mil seize**

l'exécution du présent arrêté.

**Article 6 :** Monsieur le Commandant de Police EF, Chef de la subdivision de Police de Denain, Messieurs les Directeurs des entreprises SOGETREL, THOME V.R.D. et S.M.E. et Monsieur le Directeur Général des Services de Mairie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de

h/24 h.

**Article 5 :** Les entreprises auront à charge dans le secteur concerné la fourniture, la pose et la maintenance des feux tricolores et de toute la signalisation temporaire relative au chantier, 24

de leurs propriétaires.

**Article 4 :** L'enlèvement éventuel des véhicules en infraction se fera aux frais, risques et périls

avec signalisation d'approche réglementaire conforme aux prescriptions du « schéma du manuel de signalisation temporaire – Tome 4, voiries urbaines » du SETRA,

- ✓ Circulation alternée par feux tricolores – schéma U16
- ✓ OU alternat par panneaux B15 et C18 – schéma U14
- ✓ OU réduction de voie – schéma U12 ou U13
- ✓ La vitesse sera limitée à 30 km/h.

**Article 3 :** L'organisation de la circulation de la Rue Louis Pasteur vers la Route d'Haspres (C.D. 955) dans le secteur concerné sera la suivante, selon la gêne occasionnée à l'usager :

**Article 2 :** Du lundi 21 novembre 2016 au vendredi 2 décembre 2016, le stationnement sera interdit au droit des travaux au niveau du N° 112 rue Louis Pasteur.

domaine public communal.

**Article 1er :** Du lundi 21 Novembre 2016 au Vendredi 2 décembre 2016, pour des horaires de travail de 8 heures à 18 heures, les entreprises ci-dessus référencées sont autorisées à occuper le

## **A R R E T O N S**

accidents,

Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures pour régler la circulation et prévenir les

112 rue Louis Pasteur du Lundi 21 Novembre au vendredi 2 Décembre 2016,  
domiciliée à SOMAIN (59490) – ZA de Sessevalle 580 rue des Galibots B.P. 65 au niveau du N°  
rue de Lille, THOME V.R.D. domiciliée à BEAURAINS (562217) – ZI route de Tilloy et S.M.E.  
public par les entreprises SOGETREL domiciliée à NEUVILLE SAINT REMY (59554) – 203 bis  
Considérant les travaux de déplacement d'un poteau électrique, téléphonique et d'éclairage  
Vu le Code Général de l'Administration des Collectivités Territoriales,

Vu la loi du 5 avril 1884,

Nous, Maire de la Commune de Douchy Les Mines,

**ARRÊTÉ DU MAIRE**

**Liberté - Egalité - Fraternité**

**REPUBLIQUE FRANÇAISE**

N° 187-st-2016

